



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 25

Date de la convocation :
7 avril 2023

Délibération n° DCM23-04-13P13

**Finances - Budget principal de la commune - Budget
primitif de l'exercice 2023**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean Fran-
çois Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle
Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean
Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Michel Vullierme, *Conseil-
lers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, M. Franck
Rugani et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Michelle Guibal

Faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors du Conseil Municipal du 29 mars
2023, il est proposé d'approuver le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2023, qui
s'équilibre à hauteur de 12 536 635 € en fonctionnement et 11 323 257 € en investissement.

Le détail du budget est présenté dans la note brève et synthétique et dans le document établi selon la
nomenclature budgétaire et comptable M14 ci-joints, le vote intervenant au niveau du chapitre budgétaire.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice
2023, tel que présenté ci-dessus et dans les documents joints.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 5 avril
2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, avec 20 voix POUR et 5
ABSTENTIONS (Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô
représenté par Mme Claudine Soulairac, M. Michel Vullierme),

ADOpte le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2023, tel que présenté dans le document joint et qui s'équilibre à hauteur de 12 536 635 € en fonctionnement et 11 323 257 € en investissement.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gerard BESSIERE